

Prêt d'honneur

INITIATIVE FAUCIGNY MONT-BLANC

Présentation du dispositif

La mission d'Initiative Faucigny Mont Blanc est d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier, via un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle exigée ; les appuyer dans le montage de leur projet et les accompagner ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

L'aide est attribuée personnellement à la personne physique dirigeante ou associée.

Le porteur de projet ne doit pas être déjà dirigeant d'une autre entreprise.

Si le projet est porté par plusieurs associés dont l'un est déjà dirigeant, ce dernier ne doit pas détenir plus de 25 % des parts de l'entreprise dont il est déjà dirigeant.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise a pour objet de conforter les apports personnels du futur chef d'entreprise. Il vient en complément d'un prêt bancaire et permet de boucler le plan de financement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur varie en fonction de l'ampleur du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Faucigny Mont Blanc.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 1 an.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE FAUCIGNY MONT-BLANC

- Maison de l'Emploi
100 avenue Paul Verlaine
74130 BONNEVILLE
Téléphone : 04 50 97 30 75
Télécopie : 04 50 97 31 80